

FÊTE DES VENDANGES / FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom du stand, société, association, commerçant (appellation exacte) :

.....

Exploiteait un stand l'année dernière : Oui Non

RESPONSABLE DU STAND (adresse exacte) :

Nom : Prénom :

Adresse :

N° postal : Localité :

Tél. privé : Tél. professionnel :

Natel : Date de naissance :

Courriel :

N° DE TELEPHONE DES PERSONNES ATTEIGNABLES AU STAND DURANT LA MANIFESTATION :

Nom : Prénom : Natel :

Nom : Prénom : Natel :

Nom : Prénom : Natel :

Nom : Prénom : Natel :

Nom : Prénom : Natel :

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Direction de la Fête des Vendanges, M. Xavier Grobéty, Saars 83, 2000 Neuchâtel, xavier.grobety@net2000.ch ou l'Inspectorat de police de feu et salubrité publique, Fbg Hôpital 4, 2000 Neuchâtel, tél. 032/717.72.66, fax 032/717.72.69 ou domaine.prevention.sisne@ne.ch

LE RESPONSABLE CERTIFIE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS SONT EXACTS

Lieu, date et signature



Nom du stand, société, association, commerçant (appellation exacte) :

.....
RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE : 230V 400V

<u>ECLAIRAGE :</u>	Prix au m2	Nb de m2	Montant
	CHF 13.00

BASE DU STAND CHF 30.00

TOTAL ÉCLAIRAGE
(maximum CHF 300.00) **CHF**

RÉCEPTEURS :

APPAREILS PAR CLASSE DE PUISSANCE	TARIF POUR 3 JOURS	NB D'APPAREILS	MONTANT
16,0 à 25,0 KW	CHF 450.00	CHF.....
10,0 à 15,9 KW (friteuse, four, grill, cuisinière)	CHF 300.00	CHF.....
5,0 à 9,99 KW (autocuisineur, friteuse, four, grill, cuisinière, grande sono)	CHF 190.00	CHF.....
1,0 à 4,99 KW (autocuisineur, cuisinière, machine à café, petite sono)	CHF 100.00	CHF.....
0,0 à 0,99 KW (four à raclette, réchaud, four micro-onde, moteur de grill, sono, frigo...)	CHF 25.00	CHF.....

TOTAL RÉCEPTEURS **CHF.....**

TOTAL ÉCLAIRAGE ET RÉCEPTEURS **CHF.....**
(le montant sera facturé avec le contrat)

Un contrôle de cette déclaration sera fait durant la fête, les suppléments seront encaissés sur place.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Viteos, rue des tunnels 28, Case postale 3206, 2001 Neuchâtel, tél. 032/886.00.00.

Nom du stand, société, association, commerçant (appellation exacte) :

.....
Lieu et date

Signature



INSTALLATION D'AMPLIFICATION DU SON (voir recto) :

Source sonore : Radio Chaîne Hi-fi Instruments

Type de production : Orchestre

Table de mixage : Oui Non

Enceintes : Nombre Puissance totale en Watt

Emplacement des enceintes :

Suspendu à l'arrière du stand

Sur pied à l'arrière du stand

Suspendu à l'arrière du stand

Responsable de l'installation : (si différent que le responsable du stand)

Nom : Prénom :

N° de natel :

Limiteur de son : Oui Non Type

Sonomètre Oui Non Type

Pour tout renseignement complémentaire concernant les nuisances sonores, vous pouvez contacter la Sécurité urbaine, Fbg Hôpital 6, 2000 Neuchâtel, tél. 032/722.26.12 ou thierry.bugnon@ne.ch

Nom du stand, société, association, commerçant (appellation exacte) :

.....

Lieu et date

Signature



EMPLACEMENT DU STAND (rue, numéro, ou place) :

Genre de stand :

Type conventionnel

Type non-conventionnel

Foodtruck

Autres.....

Tente de plus de 20 m2

Stand de max. 2 niveaux

Stand avec couverture de rue

DIMENSIONS TOTALES DU STAND EN M2 :

Longueur avec avant-toit : Largeur avec avant-toit

Hauteur maximale :

Surface maximale emprise au sol :

Extérieurs éventuels (tables, grills, etc.)

Oui

Non

En application des exigences en matière de prévention incendie « lors de l'utilisation de la chaussée pour des manifestations provisoires à l'intérieur des localités » réalisés par les établissements cantonaux d'assurance incendie, le projet de couverture de rue doit être présenté, pour autorisation, à l'Inspectorat de police du feu et salubrité publique, au plus tard au 30 juin de l'année courante. Passé ce délai, la couverture de rue ne sera pas acceptée.

Nom du stand, société, association, commerçant (appellation exacte) :

.....

Lieu et date

Signature



MARCHANDISES ET BOISSONS VENDUES (voir recto) :

Saucisse de veau	<input type="checkbox"/>	Raclette	<input type="checkbox"/>	Moules	<input type="checkbox"/>
Ramequin, gâteau fromage	<input type="checkbox"/>	Schublig	<input type="checkbox"/>	Huîtres	<input type="checkbox"/>
Côtelette	<input type="checkbox"/>	Poisson grillé	<input type="checkbox"/>	Kebab	<input type="checkbox"/>
Brochette	<input type="checkbox"/>	Poisson frit	<input type="checkbox"/>	Crêpes	<input type="checkbox"/>
Hamburger	<input type="checkbox"/>	Risotto	<input type="checkbox"/>	Gaufres	<input type="checkbox"/>
Hot-Dog	<input type="checkbox"/>	Soupe aux pois	<input type="checkbox"/>	Caramels	<input type="checkbox"/>
Frites	<input type="checkbox"/>	Choucroute	<input type="checkbox"/>	Amandes grillées	<input type="checkbox"/>
Sandwiches	<input type="checkbox"/>	Tartiflette	<input type="checkbox"/>	Jouets, ballon, etc.	<input type="checkbox"/>
Autres sucreries	<input type="checkbox"/>			
Spécialités turques	<input type="checkbox"/>	Spécialités asiatiques	<input type="checkbox"/>		
Spécialités sud-américaines	<input type="checkbox"/>				
PROPRE FABRICATION	Oui <input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>		

Si oui, adresse du lieu de fabrication :.....

Si non, adresse du/des fournisseurs :.....

BOISSONS VENDUES

Minérales (coca, eau, etc.)	<input type="checkbox"/>	Cocktails	<input type="checkbox"/>	Spiritueux	<input type="checkbox"/>
Thé froid	<input type="checkbox"/>	Cidre	<input type="checkbox"/>	Vin neuchâtelois	<input type="checkbox"/>
Vin provenant de l'extérieur au Canton de Neuchâtel <input type="checkbox"/>					
Café	<input type="checkbox"/>	Vin mousseux	<input type="checkbox"/>	Champagne	<input type="checkbox"/>
Thé	<input type="checkbox"/>	Bière	<input type="checkbox"/>	Alcools pops	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>			

Veuillez svp indiquer les marchandises et boissons vendues durant la manifestation en cochant les cases correspondantes.**Nom du stand, société, association, commerçant (appellation exacte) :**

.....

Lieu et date**Signature**

INSTALLATION DE CUISSON (voir recto)

Utilisation de l'appareil de cuisson :

Oui Non

Genre de l'appareil :

Cuisinière Four Friteuse

Grill Autres

Genre de combustible :

Charbon de bois Gaz Electricité

Emplacement du grill :

Sur le côté du stand A l'intérieur du stand

Pour tout renseignement complémentaire concernant la police du feu et la police sanitaire, vous pouvez contacter l'Inspectorat de police du feu et salubrité publique, Fbg Hôpital 4, 2000 Neuchâtel, tél. 032/717.72.66, fax 032/717.72.69 ou domaine.prevention.sisne@ne.ch

LE RESPONSABLE CERTIFIE QUE LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT EXACTS

En cas de non-respect des règles d'hygiène des denrées alimentaires, vous autorisez le SCAV à être libéré du secret de fonction et à communiquer les résultats des prélèvements effectués.

Nom du stand, société, association, commerçant (appellation exacte) :

.....

Lieu et date

Signature

EXEMPLAIRE À NOUS RETOURNER



MARCHANDISE ET BOISSONS VENDUES



Affichage obligatoire panneau
« Vente d'alcool aux jeunes »



Les instructions suivantes doivent,
dans tous les cas, être respectées

Des affiches supplémentaires ou des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du :

Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires,
Rue Jehanne-de-Hochberg 5 à 2000 Neuchâtel,
tél. 032 889 68 30 ou fax 032 889 62 74, e-mail scav@ne.ch

INSTALLATION D'AMPLIFICATION DU SON

En application de l'article 7 de l'arrêté d'exécution de l'ordonnance fédérale sur la protection contre les nuisances sonores et les rayons laser lors de manifestations (AOSC), toute installation de sonorisation non annoncée sera retirée avec effet immédiat.

Afin d'éviter de soumettre le public autour des stands à de trop lourdes charges sonores durant la manifestation, les haut-parleurs devront être fixés et au minimum à 1,50 m. des personnes les plus exposées.

Il est strictement interdit de poser les enceintes sur le comptoir.

En cas de non-respect de cette directive, notre inspectorat se verra dans l'obligation d'interdire l'utilisation de l'installation de sonorisation.

Les responsables des stands ont la possibilité d'effectuer un réglage du niveau sonore produit par leur installation jusqu'au vendredi à 22 heures. Passé de délai, plus aucune intervention préventive ne sera effectuée par notre service, un éventuel non-respect des normes légales sera d'office sanctionné par une dénonciation au Ministère public et une perception d'émoluments.

INSTALLATION DE CUISSON

En application de l'article 68 du Règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les recours (RALPDIENS), toute installation de cuisson doit être annoncée.

En cas de non-respect des normes de protection incendie et de la police sanitaire, l'autorité communale compétente peut interdire en tout temps l'utilisation de tout ou partie du stand.

LE RESPONSABLE CERTIFIE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CE DOCUMENT

Nom du stand, société, association, commerçant (appellation exacte) :

.....

Lieu, date et signature



FÊTE DES VENDANGES / FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

**LE FORMULAIRE COMPLET DÛMENT REMPLI DOIT ÊTRE RETOURNE JUSQU'AU :
31 MARS DE L'ANNEE COURANTE**

A

FÊTE DES VENDANGES DE NEUCHATEL

MONSIEUR XAVIER GROBETY

SAARS 83

2000 NEUCHATEL

Tous les documents doivent porter la signature du responsable du stand !

CONDITIONS DE LA DEMANDE :

Le présent loueur de stand s'engage à vendre les badges obligatoires qui lui sont remis au prix **imposé** de Frs. 10.-. La Fête des Vendanges les lui facture à Frs. 10.-, mais lui en remet 20% supplémentaire gratuitement.

Les dimensions des stands annoncées ne peuvent être plus faibles au moment de la Fête, ceci pour des raisons évidentes de planification d'ordre financier. Le propriétaire sera donc redevable des surfaces réservées, même si le stand livré est plus petit. Les sur-dimensions doivent être annoncées immédiatement, afin de pouvoir organiser leur mise en place, ceci dans les mesures du possible.

En même temps que la réservation de l'emplacement, jusqu'au **31 mars de l'année courante**, le tenancier de stand versera une caution de Frs. 1'000.- au moyen du bulletin annexé. Il s'acquittera du solde du montant total jusqu'au **15 juillet de l'année courante**. En cas de non-paiement à la date précitée, l'emplacement sera attribué à un autre demandeur, mais la caution sera acquise. La fête des Vendanges précise l'heure de fermeture des stands, ainsi que l'arrêt de la sonorisation des stands. Le non-respect de ces directives entraîne la fermeture immédiate du stand fautif, une pénalité de Frs. 500.-, et les frais provoqués par la fermeture du stand.

Les marchandises vendues précisées très exactement à la page 4 devront être respectées pendant toute la durée de la Fête. La vente de produits autres que ceux inscrits sur ce formulaire entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à la fermeture du stand. Un inventaire trop vaste ou mal adapté à l'utilisation sera sanctionné.

Le non-respect des conditions d'hygiène alimentaire, la non-application des listes de prix imposés par la Fête des Vendanges, sont autant des motifs pouvant entraîner la fermeture du stand, la pénalité et les frais, comme sous point 4.

Le présent document vaut reconnaissance de dette au sens de l'article 82 LP pour l'ensemble des engagements, pénalités et frais fixés ci-dessus.

Dans tous les cas de fermeture de stand, le montant total reste acquis à la Fête des Vendanges de Neuchâtel.

La sous-location est interdite.

LE RESPONSABLE CERTIFIE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CE DOCUMENT

Nom du stand, société, association, commerçant (appellation exacte) :

.....

Lieu, date et signature

